



Direction de la santé

Bureau de veille sanitaire

Surveillance et veille sanitaire en Polynésie française

Données du 20 novembre au 3 décembre 2017 (semaines 47 et 48)

Communiqué de presse

La surveillance des maladies infectieuses en Polynésie française est effectuée chaque semaine par la déclaration volontaire des médecins sentinelles et des laboratoires.

Evolution du nombre de cas déclarés, par pathologie

Pathologie	Activité	Evolution
Dengue	Modérée	↘
Leptospirose	Faible	↗
Grippe	Forte	→
Diarrhée	Faible	→

Concernant les autres pathologies surveillées, aucune particularité n'est à mentionner.

Gastro-entérite à Salmonelle

Durant cette quinzaine, 7 cas confirmés de salmonellose ont été déclarés au Bureau de veille sanitaire (BVS) dont 2 épisodes de TIAC.

L'une de ces TIAC a eu lieu à Taravao avec 2 cas confirmés et 2 cas suspects. Durant cet épisode, un homme de 65 ans est décédé. Cf. communiqué de presse de la Direction de la santé du 29 novembre 2017.



Alerte de la Direction générale de la santé : retrait/rappel de laits infantiles issus des productions du groupe Lactalis, suite au signalement, en métropole, d'un nombre inhabituel d'infections à *Salmonella agona* chez de jeunes enfants âgés de moins de 6 mois. Cf. communiqué de presse de l'Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale du 11 décembre 2017.

A ce jour, aucun cas de salmonellose lié à la consommation de ces produits n'a été déclaré en Polynésie française.

Recommandations

- Hygiène : lavage des mains après être allé aux toilettes.
- La consommation de plats préparés doit respecter les chaînes du chaud (maintenir à +65°C avant de les servir) et du froid (entre +0°C et +4°C).
- Les volailles doivent être consommées bien cuites.
- Les œufs doivent être consommés de préférence bien cuits. Les préparations à base d'œufs non cuits doivent être réalisées avec des œufs dont la provenance est connue, le moins longtemps possible avant leur consommation et maintenues à +4°C.

Méningite à éosinophile

Depuis le début de l'année 2017, 10 cas confirmés et 9 cas possibles ont été déclarés. L'évolution des cas était systématiquement favorable.

Durant cette quinzaine, aucun cas n'a été déclaré.

Prévention de la méningite à éosinophile

- Eradiquer l'escargot *Achatina fulica*
- Contrôler la pullulation des rongeurs (rats) par la gestion des déchets.
- **Eviter de consommer les crustacés crus et non préalablement congelés : chevrettes (notamment dans le Taioro), escargot, mollusque d'eau douce.** Ils doivent être cuits ou congelés plus de 24 heures avant d'être consommés.
- Surveiller ce que les enfants mettent dans leurs bouches en évitant qu'ils jouent avec des escargots ou des limaces.
- S'assurer que les enfants se lavent les mains après avoir joué par terre.
- Laver soigneusement les végétaux et tout ce qui aurait pu être souillé.

Grippe

Epidémie de grippe A(H3N2) en cours. En semaines 47 et 48 :

- 312 cas ont été signalés par les médecins du réseau sentinelle
- 46 prélèvements de grippe positifs, dont 2 typés A(H3N2)

Depuis le début de l'épidémie de grippe A(H3N2) en semaine 40, 1126 syndromes grippaux ont été déclarés par le réseau de médecins sentinelles et 157 cas ont été confirmés par les laboratoires.

Recommandations

- Vacciner les personnes à risque
- Tenir les personnes fragiles (âgées, en ALD = carnet rouge, obèses, femmes enceintes) à distance des personnes malades
- Dans les lieux publics, à proximité d'une personne visiblement malade, se détourner si elle tousse ou éternue
- Eternuer dans sa manche ou en se couvrant la bouche avec un mouchoir
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter à la poubelle
- Se laver les mains fréquemment, notamment après avoir éternué ou s'être mouché, et après être passé par des lieux très fréquentés (bus, salle d'attente...).

La campagne de vaccination en Polynésie française contre la grippe saisonnière se prolongera jusqu'au 31 Janvier 2018. Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant.

Dengue

Le nombre de cas confirmés par les laboratoires s'élève à 9 (5 cas en semaine 47 et 4 cas en semaine 48). Pendant cette période, les cas confirmés étaient localisés à Tahiti, Bora Bora, Mangareva et Raiatea. Parmi les 9 cas confirmés :

- 55,6 % étaient des enfants de moins de 15 ans
- 7 cas ont été sérotypés DENV-1
- personne n'a été hospitalisé.

Lutte contre la dengue

- élimination des gîtes larvaires en supprimant ou protégeant toute zone de stagnation d'eau douce une fois par semaine
- utilisation de moyens de protection individuelle : répulsifs anti-moustiques, moustiquaires...

Prévention du sérotype 2

En Polynésie Française, la dernière épidémie liée au sérotype 2 date de 1996, puis ce sérotype a ensuite circulé jusqu'en 2000. Une grande partie de la population n'est donc pas immunisée contre le virus. La **réintroduction du virus au Fenua pourrait entraîner une épidémie.**

La Polynésie française est actuellement à risque particulier d'introduction de la dengue de type 2 du fait que ce virus circule dans plusieurs îles du Pacifique.

La Direction de la Santé invite les personnes à **consulter rapidement un médecin** en cas de fièvre supérieure à 38,5°C d'apparition brutale et de douleurs musculaires et articulaires. La consultation permettra de confirmer le diagnostic et de déclencher l'ensemble des mesures de lutte contre les moustiques porteurs du virus sur le terrain.

Leptospirose

4 cas ont été déclarés durant les semaines 47 et 48. L'activité reste faible. Depuis janvier, la majorité des cas se trouve à Tahiti et à Raiatea.

Recommandations

- consultation médicale en urgence dès les premiers signes.
- protection des plaies avec un pansement imperméable
- limitation des contacts avec la boue et l'eau douce : porter des bottes, ne pas se baigner aux embouchures des rivières
- dératisation et contrôle des pullulations de rongeurs par la gestion des déchets

Diarrhée

Le nombre de cas déclarés s'élève à 76 (29 cas en semaine 47 et 47 cas en semaine 48) dont 42,1 % d'enfants de moins de 4 ans. L'activité est stable par rapport à la quinzaine précédente.

Les toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) doivent être déclarées au Bureau de veille sanitaire (BVS).

Recommandations

- lavage des mains fréquent, et notamment après être allé aux toilettes.
- dans l'entourage d'une personne malade, nettoyage et désinfection des toilettes et des poignées de portes chaque jour.
- en cas de diarrhées et/ou vomissements, réhydrater la personne et consultez un médecin.

Bureau de veille sanitaire

Tél : 40 48 82 01

Fax : 40 48 82 12

Email : veille@sante.gov.pf